

# Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « Bovins laitiers » du 18 novembre 2022

## I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « Bovins Laitiers» du 18 novembre 2022
Responsable de la préparation du document	Catherine Bauraind-Isabelle Monnart
Date de publication	
Validé par	Sans objet
Annexe(s)	Liste des participants

## I. Validation de l'ordre du jour et du PV de l'assemblée précédente

L'assemblée est présidée par John Van Merhaege, représentant du secteur Bovins Laitiers au Collège. L'ordre du jour est validé comme tel et le PV de l'assemblée précédente du 17 mars 2022 est approuvé sans remarque.

## II. Optimisation des besoins énergétiques dans le secteur agricole (par Renaud Polidor- Broptimize)

Monsieur Polidor présente la société Broptimize qui est spécialisée dans l'optimisation des besoins énergétiques auprès des sociétés agricoles. Elle travaille de manière totalement indépendante des fournisseurs d'énergie. Cette société s'occupe tant des négociations de contrat d'énergie que de l'accompagnement des clients pour réduire les consommations d'énergie ou produire de l'énergie (photovoltaïque, éolien, biométhanisation, bornes de recharge) et opère un suivi de celles-ci.

Au niveau du contrat de fournitures : à l'heure où les contrats variables deviennent majoritaires, il est de plus en plus difficile de comprendre les formules tarifaires proposées et sélectionner le prestataire le plus intéressant. Dans une formule variable, le tarif est = coefficient fixé par le fournisseur \* prix de la bourse \* marge du fournisseur. Broptimize se propose de : 1) négocier les contrats en jouant sur la marge et flexibilité du fournisseur (minimiser les surcoûts en cas de consommation plus élevée qu'annoncée



ou minimiser les pénalités en cas de sous-consommation), 2) gérer les dossiers administratifs et vérifier les décomptes annuels.

Au niveau réduction des consommations : Etant donné que les consommations chez un producteur laitier ou de pommes de terre fluctuent très fort au cours de la journée, il est important de cibler le système de production d'énergie qui conviendra le mieux. Broptimize propose de réaliser un bilan énergétique complet des bâtiments et sources d'énergie. Sur base de cela, ils soumettent plusieurs pistes de solution incluant les investissements nécessaires, la rentabilité attendue, les gains énergétiques tout en gardant comme objectif le plus d'autonomie possible. Une fois le système de production choisi, ils peuvent aider en gérant le projet dans sa globalité depuis la demande de subsides jusqu'à la présentation des devis et choix du fournisseur final. En sus, ils proposent de réserver les certificats verts, rédiger le contrat de raccordement et créer le dossier de financement si besoin.

Concernant les subsides, Broptimize est agréé par la région wallonne, les PME ou indépendants (avec code NACE) peuvent donc bénéficier de 75% d'aides du moment qu'ils sont localisés en Région Wallonne, que leur effectif temps plein est inférieur à 250, CA < 50 millions d'euros et bilan > 43 millions d'euros. Quant au financement, une des solutions possibles est de passer par la Sowalfin qui a reçu des fonds européens pour aider les indépendants et PME à assurer une transition énergétique. Cet emprunt est complètement distinct des autres emprunts contractés. Ils acceptent de n'être remboursés que des intérêts durant la 1<sup>ère</sup> année (prêt de 3 000 000 euros max par société et 1 000 000 par projet) et la durée d'emprunt est de 2 ans. A titre d'information, pour les installations après 2024, le compteur intelligent sera exigé et pour 2030, toutes les installations existantes devront être équipées de ce compteur.

Au niveau du suivi de l'installation choisie : Broptimize propose de réaliser un monitoring de l'installation afin de s'assurer que tout tourne correctement, gérer les contrats d'injection, et effectuer un reporting de production et de rentabilité.

Suite à cet exposé, les questions suivantes sont soulevées :

- 1) *Quels sont les taux d'intérêt pratiqués par la Sowalfin ? C'est entre 2 et 3%. L'avantage réside dans le fait que cela ne réduit pas sa capacité d'emprunt car il est scindé des autres demandes de financement.*
- 2) *Quand l'installation est insuffisante par rapport à la consommation, faut-il en rajouter et les orienter différemment ? Les paramètres changent en quelques années, ce qui est optimal maintenant, ne le sera peut-être plus d'ici 4/5 ans.*
- 3) *En production laitière, le besoin d'énergie est surtout important avant le lever de soleil et après le coucher, faut-il stocker dans des batteries en cours de journée ? L'achat d'une batterie est très cher et ce n'est pas rentable de l'utiliser à cet effet à l'heure actuelle. Il se peut qu'à moyen terme, cela devienne plus rentable.*
- 4) *Pour une habitation, est-ce mieux de se chauffer au gaz ou à l'électricité ? Il faut savoir qu'une installation photovoltaïque couplée à une pompe à chaleur coûte aussi très cher et vu que le prix du gaz a tendance à diminuer, à long terme, il est préférable de garder le gaz.*



- 5) *Pourquoi le prix de l'électricité n'a pas suivi la tendance à la baisse de celui du gaz ?* En Belgique, 30% de l'électricité est produite à partir du gaz, le prix de l'électricité est basé sur le prix le plus haut du gaz. Le prix du gaz augmente parce qu'on a peur de ne pas en avoir assez mais il y en a assez c'est une affaire de spéculation.
- 6) *Quid du fournisseur Elexys ?* Ils ont perdu leur mandat d'approvisionnement en énergie en Wallonie et à Bruxelles et ont cassé les contrats de leurs clients. Broptimize travaille avec des avocats pour défendre les dossiers de leurs clients concernés.
- 7) *Concernant la législation en vigueur avec les nouveaux contrats, ce que l'on réinjectera dans le réseau sera toujours gratuit ?* Pour les onduleurs qui produisent plus de 10kw/heure (=installation professionnelle), avec un compteur intelligent double flux, ce que l'on réinjecte n'est pas soumis à une taxe prosumer mais on le revend au fournisseur à un prix inférieur à celui qu'on a acheté. Il n'y a donc pas d'intérêt à surdimensionner son installation en espérant faire des gains en revendant.
- 8) *Quid des communautés d'énergie ?* Il n'y a pas encore de législation en Belgique à ce sujet donc c'est à suivre
- 9) *Quel est le coût moyen de leur intervention ?* Cela dépend du service rendu. Pour la gestion du contrat d'énergie, ils facturent en fonction du nombre de points d'approvisionnement et du nombre de compteur et du niveau de consommation du compteur. Au minimum ce sera 150 euros par an. Et pour une ferme laitière moyenne ? C'est +/- 250 euros par an
- 10) *Avez-vous d'autres sources de financement ?* C'est surtout les services rendus par le bureau d'études qui rapportent le plus et ils ont plusieurs gros clients comme l'aéroport de Liège, des grandes chaînes de magasins.
- 11) *Combien coûte l'étude technique ?* Cela dépend du statut juridique et de la consommation. A titre d'exemple, si la consommation est inférieure à 100 Mw/h il faut compter 1540 euros pour l'étude technique.
- 12) *Quel est l'investissement le plus rentable : éolien-photovoltaïque-biométhanisation ?* Pour l'instant c'est le photovoltaïque. C'est rentable en 5-6 ans au niveau de l'autoconsommation. L'éolien n'est rentable qu'à partir de 40 à 60 mètres de haut, en dessous ce cela, et il faut consommer au minimum 120 000 à 130 000 kw/h par an
- 13) *En fonction du prix actuel, n'aurait on pas avantage à se couper de la ligne et utiliser un générateur diesel ?* La taxe prosumer n'est imposée qu'en Belgique, c'est une distorsion de concurrence par rapport aux autres pays.
- 14) *Pour une production laitière, est ce intéressant de produire 100% de sa production ?* avec 1 seul onduleur, ce n'est pas possible de produire 100% et même si on met 1 deuxième onduleur
- 15) *Peut on modifier une installation existante ? Si on a une installation de 10Kwc, peut-on rajouter des panneaux, changer l'onduleur ?* Tant que vous touchez des certificats verts, on ne peut toucher à une installation sinon on les perd.
- 16) *Est-ce que le prix de l'électricité varie selon qu'elle provient de l'éolien ou d'une autre source ?* Il y a les contrats verts, on paie 1.5 à 2 euros en plus du Mwh consommé pour que le fournisseur investisse dans l'éolien. Mais ce n'est pas parce qu'on signe un contrat vert, que l'électricité viendra d'office d'une éolienne. En Belgique, on estime à 60% que l'électricité vient du nucléaire et le reste en énergie verte.



- 17) Y a-t-il d'autres types d'aides pour le secteur agricole afin d'investir dans le photovoltaïque ? Il y a les aides Adisa, dans le cadre de la future PAC, il est prévu 100 000 euros d'aides jusqu'à max 40%. Le % d'intervention varie en fonction du type d'exploitation et de l'âge.
- 18) *Quid des structures de photovoltaïques au sol ?* Elles coûtent plus cher car il faut une armature et il faut un permis pour les placer.

### III. Interface producteurs distributeurs (par Camille Joubert-Socopro)

Le projet interface producteurs-distributeurs (IPD) a été initié par le Collège des Producteurs dans le cadre du plan de relance wallon. Il a démarré au mois de mai 2022. L'objectif est d'augmenter la part de produits locaux dans tous les segments de la distribution B2B. La Socopro collabore avec l'Ifelw, Mabio et l'Apag-w. Afin de lier l'offre à la demande, plusieurs actions sont entreprises :

**Commercial** : 1) démarchage auprès des GMS (pour l'instant essentiellement les franchisés qui sont plus intéressés par le local), 2) Elaboration d'un catalogue de produits (avec une fiche par producteur et une fiche par produit), 3) faciliter les démarches administratives des producteurs (l'accès aux magasins nécessite parfois de remplir des conditions).

**Logistique** : 1) mise en place d'outils digitaux (pour mutualiser les outils de transport et de logistique et diminuer les coûts qui sont liés), 2) mise en réseau, 3) catalogue groupé.

**Promotion/communication** : mise en avant des produits via l'APAQ-W (dégustations dans les magasins, développement de packaging attrayant).

D'autres services plus ponctuels seront proposés aux producteurs tels que la mise à disposition de codes barre.

L'équipe en charge du projet au sein du Collège se compose de 4 personnes réparties par province.

Quelques questions sont soulevées :

*Cela existe déjà dans la province de Liège via Promogest ?* Oui en effet, l'équipe travaille avec eux car ils n'ont pas tous les produits des producteurs locaux et ne travaillent que sur Liège. L'idée est d'être complémentaire avec les initiatives en cours et de faire le lien.

*Est-ce que cela concerne tous les produits locaux ?* Oui tous les produits et le service est gratuit.

### IV. Présentation du bilan 2022 et du plan de promotion 2023 de l'Apag-W (par Anne Jandrain et Philippe Soetens-Apag-W)

Philippe rappelle le contexte, les objectifs et publics cibles des actions menées par l'APAQ-W toute filière confondue. Au niveau du secteur laitier, les activités menées **en 2022** sont centrées sur 3 pôles :

1) Pôle produits : 3 campagnes de promotion ont été réalisées : le lait avec la campagne « Bon par nature », les fromages locaux avec « Savoir-faire fromagers » et le beurre « Mettez-y du cœur, mettez-



y du beurre ». Un budget de 870.000 euros a été consacré pour une diffusion tant au niveau réseaux sociaux, radio, tv ainsi que des articles dans la presse.

2) Pôle image de la filière : les activités ont été menées dans le monde du sport et de la culture, auprès des étudiants de l'Horeca, et des enfants (développement d'une application nouvelle Lait'Scapade pour découvrir le parcours du lait) pour un budget total de 215.000 euros

3) Pôle actions marketing, commerciales et retail : promotion des fromages auprès des grossistes et grande distribution (en collaboration avec le Vlam et dans le cadre du plan de relance wallon), soutien aux événements en lien avec les produits laitiers, et soutien aux AOP, IGP pour un montant de 227.000 euros.

### **Questions posées par l'assemblée**

*Y a-t-il un retour sur l'impact des actions menées ?* L'APAQ-W attend la fin de l'année pour évaluer l'impact des actions menées mais l'accès à de telles données coûte cher donc on ne sait pas le faire pour tout. Avec l'observatoire de la consommation, l'APAQ-W achète certaines données de consommation en grande surface. Par contre les chiffres disponibles concernent les consommations de fromages belges mais pas wallons.

*Comment peut on mesurer l'impact d'une campagne sur les produits laitiers belges en grande surface ?* En circuit court, on sait d'office que les produits sont locaux mais en GMS, il y a la concurrence de produits étrangers. En GMS on ne sait pas connaître l'origine d'un produit car ce n'est pas mentionné sur les tickets de caisse L'observatoire de la consommation va permettre d'analyser de manière plus étendue l'impact d'une campagne en interrogeant par exemple un panel de citoyens sur leurs consommations ou sur la visibilité d'une campagne.

*Quelle est la tendance durant ces derniers temps ?* Durant le Covid, il y a eu plus d'achat de fromages en circuit court qu'en GMS, malheureusement, la tendance s'inverse.

*Dans le cadre d'une promotion sur le lait qui en bénéficier ? Le lait belge ou tous les laits ?* C'est l'ensemble des laits qui en profitent.

En complément des actions ciblées filière, il y a aussi des actions transversales réalisées à travers différents projets : sur le plan pédagogique → la boîte à outils « Graines d'agri » destinée aux enseignants, sur le plan circuit court → le concept « je cuisine local » à destination des consommateurs, sur le plan commercial → business club et contacts retail.

**Pour 2023**, les objectifs poursuivis et cibles restent les mêmes avec un budget estimé à 1.335.000 euros. Les campagnes Beurre et Fromages vont continuer, une nouvelle campagne sur le lait est en réflexion.

En termes d'image, le nouvel outil Lait'Scapade va être développé au sein de l'enseignement. La collaboration avec des diététiciens et le monde du sport va se poursuivre pour travailler sur l'aspect nutrition et alimentation équilibrée. La durabilité de la filière va être mise en avant et enfin des concours dans les écoles hôtelières et parmi les producteurs fromagers wallons permettront de faire connaître les fromages de chez nous.

Sur le plan commercial, une collaboration avec l'AWEX est prévue afin de travailler sur le volet Export. L'APAQ-W va à nouveau participer aux actions de l'European Milk Forum (EMF). Des collaborations avec



les grossistes et GMS vont continuer. Les labels et évènements en lien avec les produits laitiers bénéficieront de subventions.

Les producteurs déplorent que les camps de jeunes achètent des produits bas de gamme dans les grandes surfaces et pas chez les producteurs chez qui ils louent les pâtures alors qu'ils peuvent bénéficier de subventions. D'autant que sur certains produits, le prix est comparable mais la qualité est bien supérieure. L'Apaq-w répond que l'enveloppe de soutien aux associations pour la consommation de produits locaux est très limitée et que les demandes sont plus nombreuses que ce qui est possible d'offrir. Cependant, ils tiennent compte de la remarque pour tenter une action auprès des fédérations.

D'autres suggestions ont également été émises au niveau des messages : bien insister sur le fait que le lait wallon est un lait durable et sensibiliser sur l'absence de pesticides dans le lait (cela intéresse les consommateurs au niveau de leur santé).

## V. Mise à jour du plan de développement de la filière laitière wallonne (par Catherine Bauraind-Socopro)

Catherine récapitule les 3 missions du Collège et les activités qui s'y rapportent. Au sujet du plan de développement de la filière lait, une première version a été rédigée en 2019 mais étant donné l'évolution du contexte, une mise à jour a été entamée en 2022 et est en cours de finalisation. Le contenu de ce plan est concerté en commission filière avec les différents acteurs de chaque maillon.

Entre 2019 et 2022, quels sont les facteurs qui ont changé :

- Baisse de la production laitière en Wallonie et même au niveau mondial mais la demande est toujours importante, ce qui implique une augmentation des cours mondiaux du prix du beurre et poudre de lait et une augmentation du prix payé au producteur
- Augmentation des coûts de production suite à l'augmentation du prix de l'énergie avec la difficulté de répercuter ces hausses sur le prix payé par le consommateur
- Aggravation des conditions climatiques (sécheresse, inondations) qui impactent la production

La première partie du plan concerne un état des lieux chiffré de la filière dont voici quelques détails:

- **Au niveau du nombre de détenteurs de vaches laitières** : en 2017 on comptait 3484 détenteurs, ils passent à 3050 en 2020. Au niveau des fournisseurs de lait qui livrent directement aux laiteries, leur nombre passe de 2937 à 2730 sur la même période et le nombre de producteurs au contrôle laitier tourne autour de 26 à 30%. Si on fait une projection jusque 2030 sur base des chiffres donnés depuis 2000 par la région wallonne, la baisse continue tant au niveau des détenteurs que fournisseurs.

Quelqu'un fait observer qu'il y a une différence entre les chiffres communiqués par la région wallonne et ceux par le comité du lait au niveau des détenteurs. Catherine répond que la région wallonne comptabilise tous les détenteurs qui ont minimum 5 vaches laitières et il y a au moins 600 fermes qui ont entre 5 et 20 vaches. Il semble que du côté du comité du lait, ce sont les exploitations qui sont comptabilisées et uniquement celles qui ont un contrôle du lait. Il est de l'avis de l'assemblée de prendre en compte les chiffres du comité du lait avec



le nombre de points de collecte. Un autre point à mentionner porte sur la reprise des exploitations qui devient problématique

- **Au niveau du volume de lait produit** : on observe une stabilité en Wallonie alors qu'en Flandre, la production augmente entre 2017 et 2020. Ce qui impacte les laiteries wallonnes qui ont augmenté leur capacité de transformation et qui ont donc besoin de lait. Si la production de lait diminue, elles iront voir ailleurs.
- **Au niveau du revenu du producteur** (source baromètre laitier de la RW) : entre 2010 et 2022, on observe à plusieurs reprises un revenu inférieur au prix du lait payé au producteur avec une inversion très marquée en 2022 où le prix de lait est au plus haut (presque 60 centimes).
  - Quel est le revenu de référence ? Il est de 13 centimes par litre. Est-ce que les régularisations énergétiques ont été prises en compte ? La Région Wallonne fait un suivi de toutes les charges qui incombent au producteur donc ils en tiennent compte pour faire leur estimation.
- **Au niveau de la charge de travail** (source RW) : en fonction de la taille du troupeau, on voit une augmentation de la charge de travail (tâches quotidiennes indispensables). Au-delà de 100 vaches, la charge augmente considérablement car les unités de travail en production laitière sont, en moyenne, de 2 unités quelque soit la taille du troupeau.
- **Au niveau des reprises des exploitations laitières** (source RW) : en 2016 seuls 22% des producteurs laitiers de plus de 50 ans avaient un successeur et 46% sans successeur. Selon une enquête réalisée par le Collège début 2022, sur les 152 répondants du secteur laitier, 53% des producteurs de plus de 50 ans ont affirmé avoir un repreneur. Ce qui montre que la situation s'est un peu améliorée mais l'échantillon est très petit. Quand la région wallonne effectuera sa mise à jour du recensement, cela permettra d'affiner les chiffres sur l'ensemble des secteurs.
- **Estimation des flux du lait et produits laitiers** : Cette estimation se base sur des entretiens avec le secteur de la transformation et de chiffres plus précis obtenus de sources diverses. Catherine a ainsi estimé la transformation du lait en Wallonie à 2000 millions de litres. Certains font remarquer qu'il faut soustraire les exportations. Par rapport à la transformation, les chiffres mentionnés montrent que la Wallonie est dépendante tant de l'import que de l'export, les laiteries ne sont pas assez approvisionnées en lait wallon et sont dépendantes d'autres sources. Au niveau de la distribution, il n'a pas été possible de collecter des chiffres quant aux quantités et chiffre d'affaires en BtoB. Par contre en BtC, on peut observer que le consommateur s'approvisionne essentiellement en produits frais en supermarché et au comptoir (89%), le reste se partage entre les magasins à la ferme, marchés, petits commerçants ...etc. Quant à la consommation de produits laitiers, on remarque une baisse de la consommation de lait.

La deuxième partie du plan est consacrée au plan d'actions. Il se base sur cet état des lieux. La commission filière lait a émis des recommandations d'ici 2030:

- Marge minimum de revenu du producteur à 20 centimes du litre de lait produit



- Approvisionnement minimum de l'industrie laitière wallonne à concurrence de 1.3 milliards de litre de lait wallon par an
- Taux d'approvisionnement de lait bio < ou = à 100%
- Taux d'approvisionnement du volume de la production laitière wallonne des circuits courts et filières alternatives de 15 à 20%, sans dépasser la demande.
- Maintien du nombre de détenteurs de bovins laitiers > 3000

Afin de tenir le cap jusque 2030, un plan d'actions est prévu avec un budget estimatif pour les réaliser de 4 millions d'euros. Il comprend des actions sur les thèmes suivants :

- Disponibilité des données
- Négociations au sein de la filière
- Recherche
- Encadrement technico-économique
- Soutien aux nouvelles filières (circuits courts ou filières alternatives)
- Reprise des exploitations
- Formations de jeunes et formation continue
- Promotion
- Communication vers le public

La version finale du plan de développement doit être approuvée par la commission filière et sera ensuite transmise au Cabinet du Ministre Borsus.

A côté du plan de développement, Catherine récapitule brièvement les autres activités menées pour le secteur en 2022:

- Relais des avis des producteurs sur les sujets tels que : formation agricole, plan de promotion APAQ-W, plan stratégique wallon PAC 2023-2027, moyens disponibles pour faire face aux aléas climatiques
- Enquête sur la reprise des exploitations
- Informations filière et grand public avec un événement le 25 novembre prochain et la 3<sup>ième</sup> édition du CelagriMag
- Observatoire des filières agricoles disponible sur notre site
- Outils à destination des producteurs : Easy agri, Prix juste, Interface producteurs-distributeurs

## VI. Divers

Il est seulement relevé qu'il est difficile de trouver de la main d'œuvre. Il semble important de motiver la jeunesse.





## Liste des participants

BARBOSA	Naomi	Diversiferm
DANIAUX	Christel	Province de Namur
DECOSTER	Marc	Producteur
DUPOIS	Fabienne	Producteur
HALLAUX	André	Producteur
JANDRAIN	Anne	Apaq-w
LEDUR	André	FWA
PAUTRÉ	Vincent	Socopro
POCHET	Pascal	SPW
QUOIDBACH	Augustin	Arla food
SOETENS	Philippe	Apaq-w
VAN MERHAEGE	John	Producteur
VEIDERS	Helmuth	Bauernbund